

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **0**

**OBJET :**  
**Résiliation des**  
**adhésions aux réseaux**  
**touristiques « Villes et**  
**métiers d'art » et**  
**« fédération des sites**  
**clunisiens »**

**SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;  
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire  
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre  
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,  
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger  
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,  
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile  
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle  
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,  
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**RÉSILIATION DES ADHÉSIONS AUX RÉSEAUX TOURISTIQUES « VILLES ET MÉTIERS D'ART » ET « FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS »**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal du 11/02/2010 portant l'adhésion à la fédération des sites clunisiens ;
- Vu la délibération n°2.10 du Conseil Municipal du 15/12/2020 portant l'adhésion au réseau « Villes et métiers d'art » ;
- **Considérant** qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces adhésions répondaient aux objectifs :
  - de reconnaissance du patrimoine et des savoir-faire ;
  - de participation, de promotion et de valorisation d'actions en faveur du patrimoine et du tourisme ;

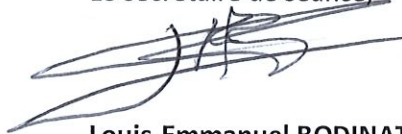
Cependant, si l'intérêt d'adhésion dans le but de reconnaître le patrimoine thiernois reste intacte, la Commune n'exploite pas ces filiations aux réseaux touristiques : ni pour la promotion, ni pour la valorisation de son patrimoine. Les frais d'adhésion s'élève à 3 800,00 euros par an, respectivement, 1 800,00 euros pour « La fédération des sites clunisiens », 1 500,00 euros pour « Villes et métiers d'art » ;

Aussi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé de résilier les adhésions aux réseaux touristiques ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS) :**


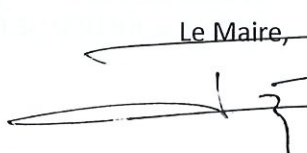
- **Approuve** la résiliation aux réseaux touristiques comme indiquée ci-dessus à compter du 01/01/2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX